



Syndicat Scolaire
Marignier-Thyez-Vougy
Mairie de Marignier
43 avenue de la Mairie
74970 MARIGNIER

COMITE SYNDICAL DU 09 DECEMBRE 2025
LISTE DES DELIBERATIONS

N°	INTITULÉ DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
DEL202512_001	Budget 2026 - Contributions des communes membres	APPROBATION A l'unanimité
DEL202512_002	Délégation accordée à la Présidente concernant la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement en M57	APPROBATION A l'unanimité
DEL202512_003	Budget 2026 – Budget primitif	APPROBATION A l'unanimité

Fait à Marignier, le 09 décembre 2025

Affichée le : 10.12.2025

La Présidente,
Linda LOPEZ-CONTRERAS

Le Secrétaire,
Patrick PERRET

Syndicat Scolaire
Marignier-Thyez-Vougy
Mairie de Marignier
43 avenue de la Mairie
74970 MARIGNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres

En exercice : 9
Présents : 9
Votant : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre,
Le Comité Syndical du Syndicat Scolaire Marignier-Thyez-Vougy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Marignier, sous la présidence de Linda LOPEZ CONTREARS

Date de convocation du Comité Syndical : 25 novembre 2025

PRESENTS : Linda LOPEZ CONTRERAS, Martine PASQUALIN, Christophe PERY, Patrick PERRET, Fabrice GYSELINCK, Laetitia BETEMPS, Elisabeth DUCROUX, Brigitte CAPRI, Joël MOUILLE

EXCUSES : Catherine HOEGY (suppléée par Joël MOUILLE), Marc SIMONIN (suppléé par Brigitte CAPRI)

SECRETARE : Patrick PERRET

Délibération : DEL202512_001

BUDGET 2026 - CONTRIBUTIONS DES COMMUNES MEMBRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.5212-19 et suivants ;
Vu les statuts du Syndicat stipulant que :

- 70% des dépenses de fonctionnement sont engendrées par l'utilisation du gymnase et de ces abords par les élèves du collège : la participation des communes pour le financement de cette part est calculée au prorata du nombre d'élèves de chaque commune adhérente fréquentant le collège ;
- 30% des dépenses de fonctionnement sont engendrées par l'utilisation du gymnase hors du temps scolaire : la participation des communes pour le financement de cette part est calculée au prorata du temps d'utilisation par les associations de chaque commune ;
- Pour les emprunts, la part de remboursement revenant à chaque commune est proportionnelle au nombre d'habitants de chaque commune ;

Considérant le débat d'orientations budgétaires en date du 25 novembre 2025 ;

Considérant qu'il est proposé de fixer le montant de la participation des communes pour 2026 à 155 000 ;

Considérant les modalités de répartition de ladite contribution entre les communes membres :

Montant des contributions communales pour 2026 :	155 000 €
Affectation des contributions des communes :	
Dette	61 541,01 €
Fonctionnement	93 458,99 €

Clés de répartition				
70 % Fonctionnement			Emprunt	
	Nb élèves	Clé de répartition	Population de référence (2025)	Clé de répartition
Marignier	270	49,45%	6 612	44,92%
Thyez	197	36,08%	6 458	43,87%
Vougy	79	14,47%	1 650	11,21%
Total	546	100%	14 720	100%

* La population légale sera actualisée au 1er semestre 2026 avec, le cas échéant, ajustement de la clé de répartition

Répartition de la contribution entre les communes						
	Nb élèves	Clé de répartition	Emprunt	70% du fonctionnement	30% du fonctionnement (usage associatif)	Total
Marignier	270	49,45%	27 643,29 €	32 351,19 €	28 037,70 €	88 032,17 €
Thyez	197	36,08%	26 999,45 €	23 604,39 €		50 603,83 €
Vougy	79	14,47%	6 898,28 €	9 465,72 €		16 364,00 €
Total	546	100,00%	61 541,01 €	65 421,29 €	28 037,70 €	155 000,00 €

***Le Comité Syndical,
après en avoir délibéré, à l'unanimité***

- FIXE à 155 000 € le montant global des contributions des communes pour 2026.
- APPROUVE les modalités de répartition de ces contributions entre les communes telles que présentées ci-avant.
- PRECIE que les contributions feront l'objet d'un appel trimestriel par quart auprès des communes membres selon un calendrier qui sera défini dans les notifications.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

A Marignier, le 09 décembre 2025

La Présidente,
Linda LOPEZ CONTRERAS

Le secrétaire de séance,
Patrick PERRET

« Certifié exécutoire »,
Télétransmis au contrôle de légalité le 10.12.2025
Mis en ligne le 10.12.2025
La Responsable du Syndicat,
Sandrine de CHASTONAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres

En exercice : 9
Présents : 9
Votant : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre,

Le Comité Syndical du Syndicat Scolaire Marignier-Thyez-Vougy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Marignier, sous la présidence de Linda LOPEZ CONTREARS

Date de convocation du Comité Syndical : 25 novembre 2025

PRESENTS : Linda LOPEZ CONTRERAS, Martine PASQUALIN, Christophe PERY, Patrick PERRET, Fabrice GYSELINCK, Laetitia BETEMPS, Elisabeth DUCROUX, Brigitte CAPRI, Joël MOUILLE

EXCUSES : Catherine HOEGY (suppléée par Joël MOUILLE), Marc SIMONIN (suppléé par Brigitte CAPRI)

SECRETARE : Patrick PERRET

Délibération : DEL202512_002

DELEGATION ACCORDEE A LA PRESIDENTE CONCERNANT LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN M57

Vu la délibération n°DEL202112_002 du 14 décembre 2021 portant adoption de la nomenclature M57 pour le Syndicat Scolaire Marignier, Thyez, Vougy, à compter du 1^{er} janvier 2022 et accordant notamment une délégation à Madame la Présidente pour procéder à des virements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des dépenses de personnel,

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, le Comité Syndical est amené à délibérer chaque année pour renouveler ou non cette délégation.

*Le Comité Syndical,
après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou sa représentante, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% (taux maximum) du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

- **PRECISE** que les virements de crédits effectués feront l'objet d'une décision présentée en début de séance du Comité Syndical.
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou sa représentante, à signer tout document s'y rapportant.



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

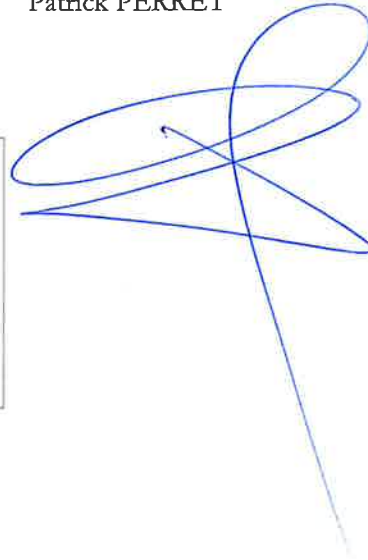

A Marignier, le 09 décembre 2025

La Présidente,
Linda LOPEZ CONTRERAS

Le secrétaire de séance,
Patrick PERRET



« Certifié exécutoire »,
Télétransmis au contrôle de légalité le 10.12.2025
Mis en ligne le 10.12.2025
La Responsable du Syndicat,
Sandrine de CHASTONAY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres

En exercice : 9
Présents : 9
Votant : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre,

Le Comité Syndical du Syndicat Scolaire Marignier-Thyez-Vougy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Marignier, sous la présidence de Linda LOPEZ CONTREARS

Date de convocation du Comité Syndical : 25 novembre 2025

PRESENTS : Linda LOPEZ CONTRERAS, Martine PASQUALIN, Christophe PERY, Patrick PERRET, Fabrice GYSELINCK, Laetitia BETEMPS, Elisabeth DUCROUX, Brigitte CAPRI, Joël MOUILLE

EXCUSES : Catherine HOEGY (suppléée par Joël MOUILLE), Marc SIMONIN (suppléé par Brigitte CAPRI)

SECRETARE : Patrick PERRET

Délibération : DEL202512_003

BUDGET 2026 - BUDGET PRIMITIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération DEL2025_02_001 du Comité Syndical du 20 février 2025 portant débat d'orientations budgétaires pour 2025 ;

Vu la délibération DEL2025_02_002 du Comité Syndical du 20 février 2025 portant fixation des contributions des communes membres ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 13 mars 2025 portant approbation du compte financier unique ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 mars 2025 portant affectation du résultat 2025 ;

Madame la Présidente propose au Comité Syndical le budget primitif 2025 annexé à la présente délibération, étant précisé que :



- La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 177 411,99 € ;
- La section d'investissement est arrêtée à la somme de 294 360,64 €.

*Le Comité Syndical,
après en avoir délibéré, à l'unanimité*

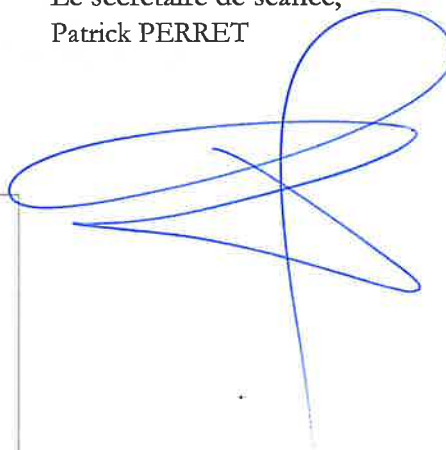

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 équilibré à 171 484,37 € en fonctionnement et à 113 588,02 € en investissement.

La Présidente,
Linda LOPEZ CONTRERAS

Le secrétaire de séance,
Patrick PERRET



« Certifié exécutoire »,
Télétransmis au contrôle de légalité le 10.12.2025
Mis en ligne le 10.12.2025
La Responsable du Syndicat,
Sandrine de CHASTONAY





SYNDICAT SCOLAIRE MARIGNIER – THYEZ - VOUGY

BUDGET PRIMITIF 2026

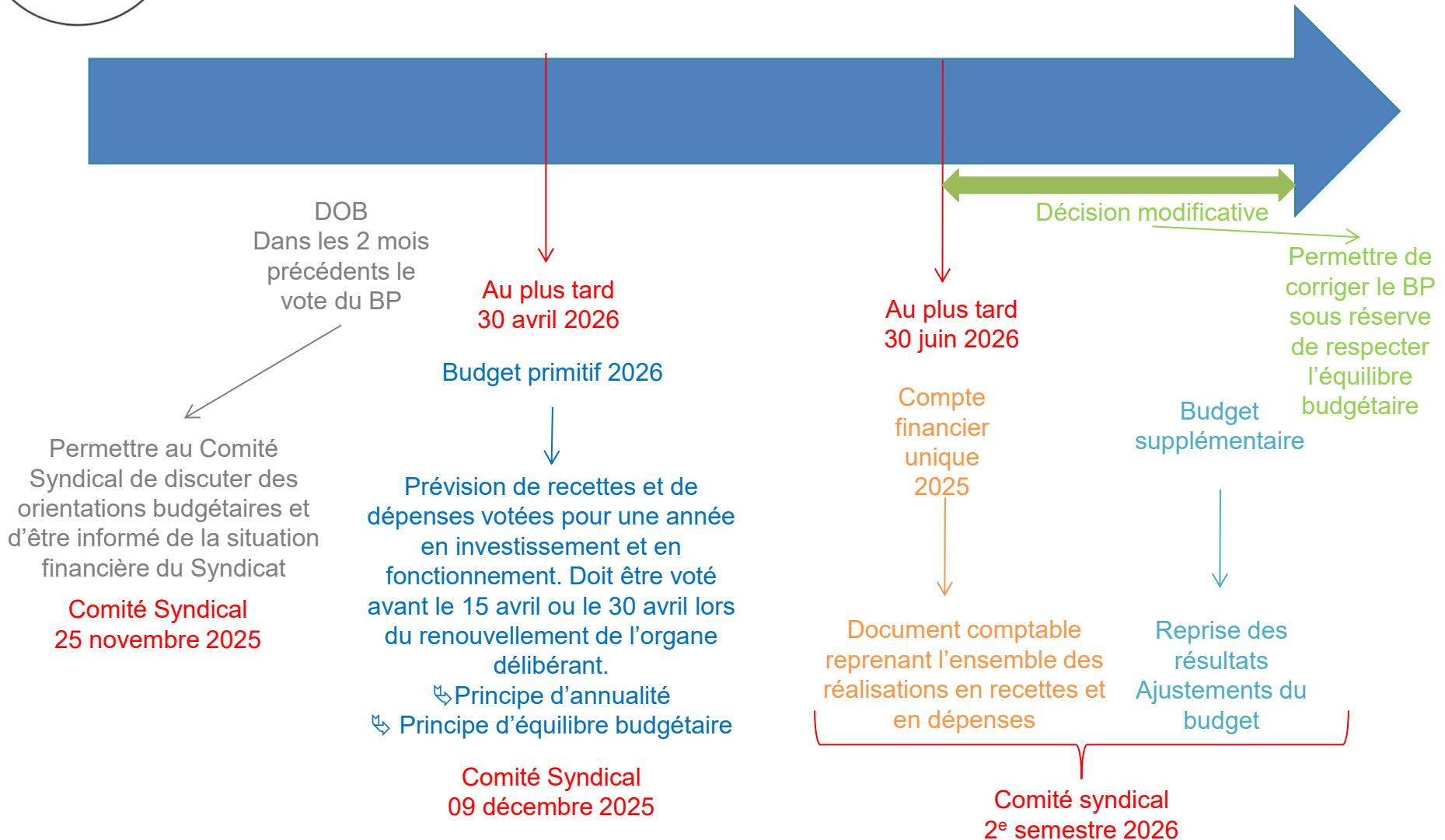
PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE
L.2313-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conformément à la législation, le budget de la commune est déposé en Mairie de Marignier où il est mis, sur place, à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent son adoption





PRÉAMBULE LE CALENDRIER BUDGETAIRE 2026





POUR RAPPEL : GRANDS PRINCIPES DU BUDGET

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Recettes

Epargne
brute

INVESTISSEMENT

Remboursement
capital dette

Autofinancement

Dotations
Subventions

Investissements
directs

Emprunts

La section de fonctionnement correspond :

- Aux crédits nécessaires pour assurer la gestion des services du Syndicat (personnel, prestations de services, entretien du patrimoine, ...)
- Aux recettes constituées de la perception des participations des communes membres et des produits des services

La section d'investissement correspond :

- Aux investissements durables nécessaires pour développer ou mettre en œuvre les services publics (gros entretien du bâtiment, remboursement du capital de l'emprunt, ...)
- Aux recettes constituées de l'autofinancement, des subventions reçues et des emprunts.



LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BP 2026

- Lors du débat d'orientations budgétaires, le 25 novembre 2025, le Comité Syndicat a procédé à différents arbitrages concernant, en outre, les investissements 2025 avec, principalement, la poursuite de travaux de gros entretien.
- En fonctionnement, la masse budgétaire ($\approx 171\ 000\ €$) est stable par rapport aux exercices précédents.
- En investissement, la masse budgétaire ($\approx 114\ 000\ €$) correspond à la poursuite des travaux de rénovation du gymnase. Cette enveloppe budgétaire sera complétée par des crédits supplémentaires dans le cadre de la reprise des résultats 2025 et l'adoption d'un budget supplémentaire en cours d'année.
- Le niveau de participation des communes reste inchangé par rapport à 2025 (enveloppe de $155\ 000\ €$ répartie, notamment, au prorata du nombre de collégiens résidant dans chacune des communes).



BUDGET PRIMITIF 2026

EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Dépenses

Fonctionnement 171 484 €

Charges à caractère général
128 550 €

Charges financières
2 800 €

Autres charges de gestion courante
8 700 €

**Amortissement
27 246 €**

Autofinancement prévisionnel 2026
4 188 €

Produits des services et du domaine
15 000 €

Dotations, subventions et participations
156 484 €

Recettes

Investissement 113 588 €

Etudes
5 000 €

Travaux
50 000 €

Remboursement du capital de la dette
58 588 €

Autofinancement prévisionnel 2026
4 188 €

Subvention d'investissement
27 246 €

FCVTA
4 310 €

Emprunt
50 598 €

**Amortissement
27 246 €**

A noter : le Syndicat ne mobilisera pas l'emprunt inscrit au budget primitif, qui sera compensé par la reprise des résultats 2025 dans le cadre du budget supplémentaire



BUDGET PRIMITIF 2026

		Crédits 2025	Estimation CFU 2025	Taux de réalisation	BP 2026
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
011	Charges à caractère général	135 476,04 €	109 484,40 €	80,8%	128 550,00 €
012	Charges de personnel	3 100,00 €	515,22 €	16,6%	- €
014	Atténuation de produits	- €	- €		- €
65	Autres charges de gestion courante	8 950,00 €	5 536,00 €	61,9%	8 700,00 €
Total des dépenses de gestion des services		147 526,04 €	115 535,62 €	78,3%	137 250,00 €
66	Charges financières	3 268,74 €	2 748,78 €	84,1%	2 800,75 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €		- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €		- €
Total des dépenses réelles		150 794,78 €	118 284,40 €	78,4%	140 050,75 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €		4 188,04 €
042	Opération d'ordre entre sections	26 617,21 €	23 047,24 €	86,6%	27 245,58 €
Total des dépenses d'ordre		26 617,21 €	23 047,24 €	86,6%	31 433,62 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		177 411,99 €	141 331,64 €	79,7%	171 484,37 €
RECETTES					
013	Atténuation de charges	- €	1 013,82 €		- €
70	Produits des services et du domaine	15 000,00 €	15 000,00 €	100,0%	15 000,00 €
73	Impôts et taxes	- €	- €		- €
74	Dotations, subventions et participation	156 712,02 €	156 712,02 €	100,0%	156 484,37 €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €		- €
Total des recettes de gestion des services		171 712,02 €	172 725,84 €	100,6%	171 484,37 €
77	Produits exceptionnels	- €	- €		- €
Total des recettes réelles		171 712,02 €	172 725,84 €	100,6%	171 484,37 €
042	Opération d'ordre entre sections	- €	- €		- €
Total des recettes d'ordre		- €	- €		- €
002	Excédent de fonctionnement reporté N-1	5 699,97 €			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		177 411,99 €	172 725,84 €	97,4%	171 484,37 €



BUDGET PRIMITIF 2026

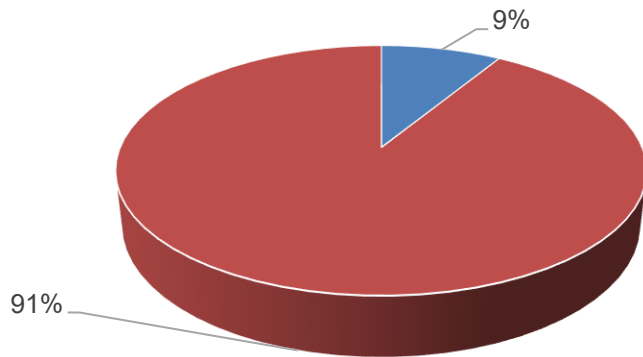
PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026				
		Crédits 2025	CFU 2025 Estimation	BP 2026
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00 €	1 800,00 €	5 000,00 €
204	Subventions d'équipements versées	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	173 743,58 €	145 768,50 €	50 000,00 €
23	Immobilisations en cours	20 000,00 €	- €	- €
Total des dépenses d'équipement		218 743,58 €	147 568,50 €	55 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	58 417,46 €	58 417,46 €	58 588,02 €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
Total des dépenses financières		58 417,46 €	58 417,46 €	58 588,02 €
Total des dépenses réelles		277 161,04 €	205 985,96 €	113 588,02 €
040	Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	- €
041	Opérations patrimoniales	17 199,60 €	17 199,60 €	- €
Total des dépenses d'ordre		17 199,60 €	17 199,60 €	- €
001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		294 360,64 €	223 185,56 €	113 588,02 €
RECETTES				
001	Excédent d'investissement reporté	194 781,07 €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	27 245,66 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	50 598,10 €
Total des recettes d'équipement		194 781,07 €	- €	77 843,76 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 460,06 €	4 460,06 €	4 310,64 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	51 302,70 €	51 302,70 €	- €
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €	- €
024	Produits de cession	- €	- €	- €
Total des recettes financières		55 762,76 €	55 762,76 €	4 310,64 €
Total des recettes réelles		250 543,83 €	55 762,76 €	82 154,40 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	4 188,04 €
040	Opération d'ordre entre sections	26 617,21 €	23 047,24 €	27 245,58 €
Total des prélèvements provenant de la section de fonct.		26 617,21 €	23 047,24 €	31 433,62 €
041	Opérations patrimoniales	17 199,60 €	17 199,60 €	- €
Total des recettes d'ordre		43 816,81 €	40 246,84 €	31 433,62 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		294 360,64 €	96 009,60 €	113 588,02 €

BUDGET PRIMITIF 2026

FOCUS SUR LE FONCTIONNEMENT

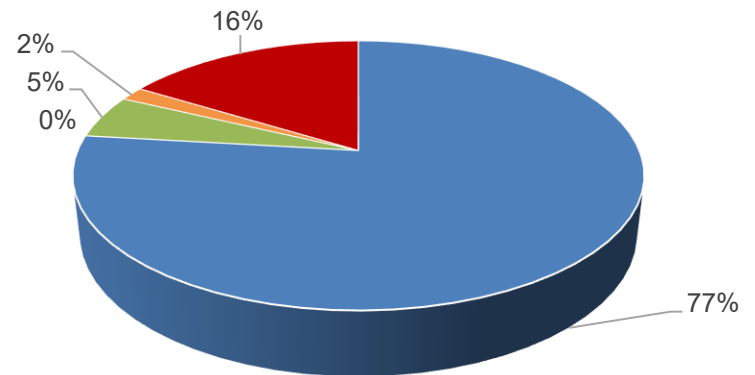
- Les recettes de fonctionnement du Syndicat sont constituées à $\approx 90\%$ des participations des communes membres ; les autres recettes proviennent de la convention conclue avec le Département pour l'utilisation des installations sportives par les élèves du Collège.
- Les dépenses de fonctionnement sont constituées, en majorité, par les charges à caractère général avec comme principaux postes de dépenses : les frais de nettoyage des locaux, les opérations de maintenance et de petit entretien du bâtiment et des équipements, les dépenses énergétiques et les charges de personnel. Les dépenses de fonctionnement intègrent, également, les charges d'annuité de la dette.

Recettes de fonctionnement



- Produits des services et du domaine
- Dotations, subventions et participation
- Excédent de fonctionnement reporté N-1

Dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Opération d'ordre entre sections

BUDGET PRIMITIF 2026 FOCUS SUR L'INVESTISSEMENT

- Les recettes réelles d'investissement comprennent le FCTVA, le virement de la section de fonctionnement, des subventions. Elles seront complétées, lors du budget supplémentaire, de la reprise des résultats 2025.
- En 2026, les dépenses d'investissement seront axées sur la poursuite des travaux de rénovation du gymnase, le remboursement du capital de la dette ainsi que des frais d'études dans la perspective d'une possible reprise de la toiture (procédure auprès de l'assurance « dommage ouvrage » en cours).